

PROPOSITION COMMERCIALE

DURÉE : 2 jour soit 14 heures

ANIMATION : AFPI AUVERGNE

PRÉREQUIS : Aucun pré requis nécessaire

EFFECTIF : 6 personnes maxi

PUBLIC CONCERNÉ :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

La pédagogie utilisée par notre équipe d'intervenants favorise la participation et l'implication des personnes. Elle établit un lien permanent entre les thèmes dispensés, les comportements acquis, les outils développés et la réalité des participants.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :

Apports didactiques et méthodologiques.

DATES : 3, 5, 9, 12 JUIN 2020

HORAIRES : 08h30-12h0

LIEU : formation à distance

INVESTISSEMENT : 680 €HT par personne

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

QCM

VALIDATION : Attestation des acquis

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Être capable de :

- Situer l'animateur prévention SSE dans l'entreprise.
- Positionner précisément sa responsabilité, ses fonctions.

PROGRAMME

1ère Session d'une demi-journée (3H30)

- Les enjeux de la prévention,
- L'aspect humain, économique des accidents du travail et des maladies professionnelles : fréquence et gravité des accidents, les coûts directs et indirects (notions tarification).
- La hiérarchie des textes, le droit européen et national,
- Les principes généraux de la prévention

2ème Session d'une demi-journée (3H30)

- Les obligations de l'employeur et des salariés,
- Les notions de responsabilités civile et pénale
- Les formations obligatoires à la sécurité,

3ème Session d'une demi-journée (3H30)

- Les registres obligatoires,
- Les vérifications obligatoires.
- Les missions et pouvoirs de l'inspection du travail et du service prévention des CARSAT,
- Le service santé au travail
- Le rôle et les missions du référent prévention SSE
- Le droit d'alerte et de retrait
- La notion de danger grave et imminent,

4ème Session d'une demi-journée (3H30)

- Le CHSCT/CSE et CSSCT
 - Le fonctionnement, les moyens,
 - Les missions de veille, d'investigations et d'étude
- Les entreprises extérieures
 - Quelques définitions et la champ d'application
 - Les obligations
 - Présentation d'un kit pratique « mise en œuvre du plan de prévention »

CENTRE DE MONTLUCON

62, rue Henri Barbusse - 03630 DESERTINES
☎ 04.70.28.23.12 - Fax : 04.70.64.80.09

CENTRE DE COURNON

7 rue du Bois Joli - 63800 COURNON
☎ 04.73.69.41.11 - Fax : 04.73.84.35.61

CENTRE DE THIERS

Place de l'Europe - 63300 THIERS
☎ 04.73.51.04.03 - Fax : 04.73.51.16.80